

CONCOURS DE PROJETS

Semaine du commerce équitable : 2 – 12 octobre 2024



Faites la promotion du commerce équitable et bénéficiez d'un financement de maximum 4.000€ !

La [Semaine du commerce équitable](#) est une campagne annuelle du [Trade for Development Centre](#) (TDC) de l'agence belge de développement Enabel, qui a pour objectif de sensibiliser les Belges au commerce équitable. Nous collaborons à cet effet avec les principales organisations belges de commerce équitable. Cette année, la campagne se déroulera **du 2 au 12 octobre 2024**.

Pour cette édition, le concours de projets souhaite mettre l'accent sur la sensibilisation à l'impact écologique et social de notre consommation. Vous trouverez plus d'informations dans ce règlement.

Lisez le règlement et envoyez-nous votre projet avant le 21 mai !

Le règlement que vous trouverez ci-dessous précise les types d'organisations pouvant participer au concours et comment introduire un projet. Il explique également à quels critères votre projet doit répondre pour entrer en ligne de compte.

Lisez-le donc attentivement avant d'organiser un brainstorming ! Si vous avez encore des questions après avoir lu le règlement, prenez contact avec Evi Coremans à l'adresse evi.coremans@enabel.be, en mettant tdc@enabel.be en copie.

Envoyez-nous votre dossier par mail **avant le mardi 21 mai 23h59**. Mettez toutes les chances de votre côté pour gagner un financement, allant jusqu'à 4.000€, du Trade for Development Centre d'Enabel.

Bonne chance et merci de votre participation !

L'équipe TDC - Enabel

RÈGLEMENT

1. Qui peut participer ?

Le concours est ouvert aux organisations suivantes :

- les associations sans but lucratif ne bénéficiant pas de subsides de la DGD (Direction Générale de la Coopération au Développement)
- les écoles et universités
- les entreprises publiques souhaitant faire la promotion du commerce équitable
- les mouvements de jeunesse et maisons de jeunes
- les associations de solidarité internationale ou environnementale¹
- les associations culturelles ou sportives
- les syndicats et associations professionnelles
- les communes et les pouvoirs publics

Point d'attention :

- Les entreprises privées, les entreprises de commerce équitable, toute organisation vendant des produits équitables, y compris donc les Oxfam-Magasins du monde, ne peuvent pas participer au concours.
- **Les organisations dont l'objectif principal est la promotion du commerce équitable ne peuvent pas participer** non plus. Cependant, le TDC les encourage fortement à collaborer avec des organisations mentionnées ci-dessus !

Point d'attention : chaque participant ne peut introduire qu'un seul projet.

- La participation est gratuite.
- Les propositions de projets qui ne seront pas introduites dans le délai requis seront considérées comme non valables. En outre, ne seront prises en considération que les propositions de projets satisfaisant à toutes les conditions du présent règlement.

2. Conditions de participation

- Votre projet doit avoir pour objectif de sensibiliser un public défini au commerce équitable. **Compte tenu du thème de cette année, votre projet devra avoir pour objectif de sensibiliser les gens à l'impact environnemental et social de leur(s) choix de consommation.**
- Votre projet doit se dérouler entre le 2 et le 13 octobre 2024. Le dimanche qui suit la fin de la campagne compte donc également dans le cadre du concours de projets. La semaine du commerce équitable se déroule du 2 au 12 octobre, mais pour les besoins du concours de projets, le dimanche 13 octobre sera pris en compte.
- Les projets sélectionnés doivent intégrer, dans **toutes leurs communications**, les

¹ Associations ne bénéficiant pas de subsides de la DGD.

logos de :

- Enabel ;



- La Coopération belge au développement ;



- La campagne Semaine du commerce équitable



- Veillez noter que le logo « Fair Trade on Board » sera conservé, mais qu'il servira principalement à la visibilité sur le terrain. Le matériel de communication portant le logo Fair Trade on Board restera donc disponible et peut être commandé gratuitement auprès du TDC d'Enabel, et ce dans la limite des stocks disponibles : drapeaux, autocollants, jetons de caddies, panneaux promotionnels... Le logo Fair Trade on Board peut également être utilisé sur des supports de communication/promotion internes tels que des cabas, stylos à bille, etc.



Tous les logos sont à télécharger sur [Campagne - Week van de Fair Trade \(semaineducommerceequitable.be\)](http://Campagne - Week van de Fair Trade (semaineducommerceequitable.be))

Veillez à

- l'utilisation correcte de nos logos, car l'absence de ces logos sur votre matériel de communication et de campagne peut constituer un motif de non-remboursement des frais engagés par le TDC d'Enabel
- Le matériel de communication comprend tout type de matériel, y compris le matériel promotionnel tels que les sac cabas, les bannières, les drapeaux, etc. En bref, tous les supports sur lesquels vous mentionnez le logo de votre organisation.

3. **Comment introduire un dossier de projet ?**

Veillez nous envoyer votre projet par e-mail !

Téléchargez le formulaire et remplissez-le. Envoyez-nous à la fois une version Word et une version scannée (PDF par exemple), cette dernière devant être signée par un représentant autorisé.

Votre projet doit être envoyé au TDC **au plus tard le mardi 21 mai 23h59** aux adresses evi.coremans@enabel.be et tdc@enabel.be. Vous recevrez un courriel de confirmation. Si vous

ne l'avez pas reçu après une semaine, veuillez nous contacter.

Vous pouvez rédiger votre dossier en français, en néerlandais ou en anglais.

Le dossier doit comporter les éléments suivants :

- une description succincte du concept et de l'objectif de votre projet ;
- un programme détaillé ;
- le planning et le timing des différentes étapes de réalisation du projet ;
- une liste des partenariats avec d'autres organisations ;
- le budget total du projet et la part que vous souhaitez obtenir du TDC d'Enabel (il peut s'agir du même montant, nous vous prions de détailler le budget en plusieurs lignes).

4. Critères de sélection

Un jury spécialement constitué à cet effet procédera à l'évaluation des projets sur base des critères suivants :

Pertinence

- Les activités proposées visent-elles à sensibiliser à l'impact environnemental et social de notre consommation ?
- L'aspect commerce équitable est-il suffisamment présent dans les activités proposées ?

Groupe cible

- Nombre de personnes touchées ;
- Mesure dans laquelle le public ciblé est peu ou pas familiarisé avec le commerce équitable et l'impact de notre consommation ;
- La nature de l'activité est-elle adaptée au groupe cible visé ?

Faisabilité du projet

- Le projet est-il réalisable dans le cadre du budget proposé ?
- Le projet est-il réalisable dans les délais prévus ?
- Le nombre de participants/personnes à atteindre est-il réaliste ?

Partenariats : coopération avec des acteurs du commerce équitable et/ou des acteurs actifs sur le thème de la déforestation ou de la durabilité.

- Le nombre de partenaires impliqués est-il suffisant pour que le contenu du projet soit significatif ?

Attention portée à l'environnement

- L'environnement fait-il l'objet d'une attention suffisante dans les activités proposées ?

Remarque : il s'agit d'un concours. Cela signifie que la décision concernant votre projet dépendra des autres projets soumis et du budget total disponible.

4.1. Mettre l'accent sur l'impact écologique et social

L'objectif de votre activité doit donc être de sensibiliser à l'impact écologique et social de nos choix de consommation.

Depuis de nombreuses années, nous sommes informés de l'impact négatif de nos habitudes de consommation sur les personnes et l'environnement.

Il suffit de penser à l'attention portée aux conditions de travail dans le secteur textile après la catastrophe du Rana Plaza ou aux reportages sur la montagne de déchets provoquée par les vêtements retournés achetés en ligne.

Le prix que les producteurs reçoivent pour leurs matières premières au début de la chaîne est souvent trop bas. Si l'on prend l'exemple du secteur du cacao, on constate que le revenu réel des cultivateurs de cacao en Côte d'Ivoire et au Ghana - les pays où la majeure partie du cacao est produite - est souvent inférieur au salaire de subsistance. Par conséquent, les enfants sont contraints de travailler dans les plantations de cacao. Les producteurs n'ont pas accès à la sécurité sociale, ce qui les prive d'un filet de sécurité. Si les récoltes sont décevantes en raison du réchauffement climatique, les producteurs de cacao déboiseront pour tenter de compenser la baisse de leurs revenus.

Les chiffres de la déforestation sont hallucinants : selon les Nations unies, 420 millions d'hectares de forêts ont disparu entre 1990 et 2020, soit une superficie supérieure à celle de l'Union européenne ! L'UE, qui est d'ailleurs elle-même responsable de 16 % de la déforestation mondiale, lutte contre ce phénomène. Soja, café, cacao, bois, huile de palme, viande et caoutchouc : si ces produits ont récemment causé la déforestation, ils ne pourront plus entrer sur le marché européen à partir de 2025.

En tant que consommateurs, nous pensons qu'il faut consommer de manière plus responsable. C'est ce qui ressort des différents baromètres et sondages d'opinion que TDC a commandés au fil des ans. Lorsqu'on leur demande ce qu'ils entendent par-là, les Belges mettent principalement en avant des initiatives écologiques telles que recycler, réutiliser et réparer davantage, acheter des produits saisonniers, acheter des produits locaux et issus d'une chaîne courte, utiliser moins d'emballages et produire moins de déchets.

Pendant la semaine du commerce équitable, nous voulons sensibiliser les gens au fait que nos choix de consommation ont des conséquences sociales et environnementales négatives et leur faire découvrir des alternatives telles que le commerce équitable.

4.1.1. Contacts / partenaires

Beyond Chocolate

Beyond Chocolate est une initiative multipartite en faveur d'une industrie du chocolat belge plus durable. Avec le soutien de la Coopération belge au développement, l'industrie du chocolat, les investisseurs, la société civile, les universités... travaillent ensemble pour mettre fin à la déforestation et assurer aux producteurs de cacao un revenu décent.

www.beyondchocolate.be - <https://www.idhsustainabletrade.com/>
<https://www.idhsustainabletrade.com/news/beyond-chocolate-2022-annual-report/>

Contact: Marloes Humbeek – humbeek@idhtrade.org

Communes du commerce équitable

Lien : www.cdce.be

Contact : Caroline Laroye - caroline.laroye@mdmoxfam.be

Oxfam-Magasins du monde

Lien : [Accueil | Oxfam-Magasins du monde \(oxfammagasinsdumonde.be\)](http://Accueil | Oxfam-Magasins du monde (oxfammagasinsdumonde.be))

Contact : Sophie Tack – sophie.tack@oxfamdm.be

Miel Maya Honing

www.maya.be

Contact : Dirk Wils - dirk.wils@maya.be

Fairtrade Belgium :

www.fairtradebelgium.be

Contact : **Koen Van Troos** - koen@fairtradebelgium.be

BFTF

www.bftf.be et www.fts.be

Contact : info@bftf.be

BOS+

BOS+ est une organisation qui se consacre à la conservation des forêts, à l'amélioration des forêts et à l'augmentation du nombre de forêts en Flandre et dans le monde.

www.bosplus.be

Contact : Pieter.vandesype@bosplus.be

4.1.2. Informations utiles

Informations sur la législation européenne en matière de déforestation

- L'Union européenne veut lutter contre la déforestation importée - Trade for

Development Centre : [L'Union européenne veut lutter contre la déforestation importée - Trade for Development Centre \(tdc-enabel.be\)](#)

- [Vidéo](#) : webinaire The Shift
- [Pas de déforestation dans nos assiettes ! | WWF Belgique](#)

Articles et interviews du Trade for Development Centre

Le Trade for Development Centre propose de nombreux articles qui associent le commerce équitable à des aspects plus écologiques.

- [Le commerce équitable contribue à une société plus sociale et plus écologique](#)
- [Commerce équitable et économie circulaire](#) : Commerce équitable et économie circulaire, un duo gagnant pour l'avenir ? - Centre pour le commerce et le développement (tdc-enabel.be)
- [Commerce équitable et climat](#) : Commerce équitable et climat - Semaine du commerce équitable
- [Commerce équitable et environnement](#) : Commerce équitable et environnement - Semaine du commerce équitable

En outre, le TDC prévoit **30 entretiens avec des initiatives innovantes** en matière de développement durable dans les années à venir. Déjà publiés dans cette série :

- [Belvas : "Chez Belvas, le chocolat non équitable n'existe pas".](#)
- [Puratos : Puratos veut faire rimer qualité du cacao et qualité de vie des planteurs](#)
- [Bouchée après bouchée, Oxfam 'Bite to Fight' fond sur le revenu vital](#)

Baromètres et enquêtes d'opinion

Tous les deux ans, le TDC publie le baromètre du commerce équitable qui a pour objectif de sonder la notoriété du commerce équitable en Belgique, ainsi que l'opinion, l'attitude et le comportement des Belges en la matière. Ces informations peuvent vous aider à développer le contenu de votre projet.

- [Sondage d'opinion sur la consommation responsable 2023 : Enquête sur la consommation responsable 2023 – Trade for Development Centre \(tdc-enabel.be\)](#)
- [Baromètre 2022 du commerce équitable - Trade for Development Centre \(tdc-enabel.be\)](#)
- [Baromètre 2020 du commerce équitable - Trade for Development Centre \(tdc-enabel.be\)](#)
- [Enquête d'opinion sur la consommation responsable 2021 - Trade for Development Centre \(tdc-enabel.be\)](#)

Un aperçu de tous nos articles peut être trouvé sur Nouvelles et publications – Trade for Development Centre (tdc-enabel.be)

4.2. Laissez-vous inspirer

Vous pouvez adapter complètement la manière dont vous sensibilisez votre public cible à l'aide d'un jeu, d'un débat, d'un ou de plusieurs ateliers, etc.

Le concours de projets existe depuis plusieurs années et de nombreuses activités intéressantes ont vu le jour. Vous pouvez vous inspirer de notre page YouTube et n'hésitez pas à faire un tour sur notre site web www.semaineducommerceequitable.be dans « Nouvelles ». Nous avons rédigé un bref rapport sur un certain nombre d'activités.

4.3. Points d'attention

- **Faites preuve d'originalité !**

Les activités originales ont davantage de chance d'atteindre un public nouveau ou plus large.

- **Osez le renouveau !**

Votre projet n'a pas été retenu par le passé ? N'hésitez pas à retenter votre chance cette année, et innovez ! Vous pouvez vous associer à une nouvelle organisation ou changer d'orientation.

- **Soyez le plus concret possible, également dans votre budget**

Expliquez clairement en quoi consiste votre projet. Décrivez concrètement les activités et budgétisez-les de manière claire. Le jury doit avoir une idée précise du ou des postes budgétaire(s) pour lesquels vous demandez une contribution d'Enabel, ainsi que de la contribution de votre organisation (en propre ou via des tiers). De cette façon, le jury pourra évaluer correctement votre projet.

5. Financement

Un projet peut être financé pour un montant maximum de 4.000 euros (TVA incluse). Le budget total de votre projet peut évidemment être plus élevé, mais le TDC d'Enabel ne peut intervenir que pour 4000 euros.

Mentionnez clairement dans votre dossier :

- Les postes pour lesquels vous demandez un financement du TDC d'Enabel (p.ex. location de salle, animateurs...);
- Le montant total par poste budgétaire : la partie que vous demandez au TDC d'Enabel et la partie financée par votre organisation ou par des tiers.

Les coûts suivants ne seront PAS remboursés :

- L'acquisition de **biens non consommables** qui seront utilisés par l'organisation, qui ne sont en d'autres termes **pas exclusivement destinés à l'activité proprement dite**.

- Il peut s'agir de gros matériel (caméra, ordinateur, vidéo...), mais aussi de petit matériel (jeux, livres, matériel de bureau, matériel de cuisine, bannière promotionnelle avec le logo de l'organisation, etc.).
- CONSEIL** : il existe de nombreux équipements que vous pouvez louer (par exemple auprès du service de la jeunesse ou de la commune). Il peut s'agir de matériel de jeu, de signalisation, de tables, de chaises, de couverts, etc.
- **Les frais couverts par l'organisation dans le cadre de ses activités quotidiennes.**
Quelques exemples à titre de clarification :
 - Un établissement scolaire ne peut pas répercuter les frais de personnel ou les **frais de matériel pédagogique** pour traiter du commerce équitable dans ses cours.
 - Une municipalité, une organisation... qui crée ou publie du **matériel de communication et de promotion** pour promouvoir son organisation et/ou ses activités ne peut pas répercuter ces coûts sur Enabel.
 - Seul le matériel de communication spécifique à l'activité peut être facturé. Par exemple, les drapeaux, les autocollants, les totebags... de l'organisation elle-même ou d'une organisation partenaire ne peuvent pas nous être répercutés. De plus, le TDC d'Enabel dispose d'un grand nombre de matériel gratuit. Veuillez donc à consulter d'abord la liste du matériel offert par Enabel.
- Le coût des « **prix** » ou « **récompenses** » décernés aux participants et/ou animateurs, orateurs...
- **Les gestes commerciaux** tels que : bons de réduction ou de valeur à faire valoir ou à échanger dans des commerces (locaux), dans les Magasins du monde-Oxfam...
- Le montant total des **achats d'aliments et de boissons (équitables) pour les participants : un maximum de 50 %** de ce montant peut être demandé au TDC d'Enabel. L'achat de boissons alcoolisées ou de produits dérivés n'est pas éligible au financement d'Enabel.
- **Les frais encourus avant la date de notification par le TDC d'Enabel de la sélection de votre projet**

6. Annonce des résultats

Dans le courant de la semaine du 4 juin, nous vous informerons par email de la sélection ou non de votre projet et du montant qui vous est alloué. La date d'envoi de ce courriel vaudra comme date à partir de laquelle les frais peuvent être facturés au TDC d'Enabel. Toute pièce justificative antérieure à cette date ne sera donc pas prise en compte.

Chaque organisation recevra une lettre signée du TDC d'Enabel qui confirmera la non-sélection ou la sélection de son projet et, dans ce dernier cas, les conditions de facturation et d'utilisation des logos... Il n'est pas nécessaire de nous la retourner signée. L'introduction du projet signé vaut acceptation par votre organisation du règlement du présent concours de projets.

De plus, votre organisation s'engage à :

- Mettre tout en œuvre pour exécuter le projet proposé (ou la partie approuvée de ce projet) durant la Semaine du commerce équitable 2024. Si des circonstances vous obligent à modifier des activités de votre projet, **vous devrez faire valider cette modification, via l'envoi d'un email à Evi Coremans (evi.coremans@enabel.be) avec le tdc@enabel.be en copie, avant le début des activités.**
- Utiliser les logos suivants dans toutes les communications et promotions autour de votre projets (voir plus haut) :
 - Enabel
 - la Coopération belge au développement
 - Le logo de la campagne Semaine du commerce équitable

Attention : le non-respect de cette condition peut constituer un motif de non-acceptation de facture par le TDC d'Enabel.

7. Dépôt d'une plainte

Lorsqu'un demandeur s'estime lésé par une erreur ou une irrégularité prétendument commise au cours d'une procédure d'attribution, ou considère que la procédure a été invalidée par un acte de mauvaise gestion, il peut introduire une réclamation auprès de l'autorité contractante.

Dans ce cas, la plainte est adressée à la personne qui a pris la décision contestée. Cette dernière s'efforcera d'examiner la plainte et d'y répondre dans un délai de 15 jours ouvrables. Si le plaignant estime que la réponse n'est pas satisfaisante, il peut également contacter le directeur des opérations concerné au siège, par l'intermédiaire de la boîte aux lettres complaints@enabel.be. Voir [Gestion des plaintes - Enabel](#).

8. Facturation

Votre projet a-t-il été sélectionné ? Vous recevrez dans ce cas à l'issue de la Semaine du commerce équitable un email contenant deux templates :

- un premier pour le rapport narratif (l'évaluation de votre projet)
- un second pour le rapport financier.

Veillez remplir ces deux formulaires et les renvoyer, accompagnés d'un scan de toutes les pièces justificatives, à l'adresse tdc@enabel.be (avec evi.coremans@enabel.be en copie) avant la date communiquée dans le mail (mentionnée également dans les conditions).

Nous vous enverrons un email de confirmation précisant le montant que vous pouvez facturer à Enabel. Vous trouverez également dans le mail un numéro de commande à indiquer absolument sur la facture à nous adresser. Celle-ci doit nous parvenir par mail. **Veillez à bien la libeller au nom d'Enabel (et pas du Trade for Development Centre).**

- Des justificatifs (scans) doivent être fournis pour tous les frais facturés au TDC d'Enabel. Il

peut donc s'agir de factures, de reçus, de fiches de paie...

- Attention : lorsqu'il s'agit d'aliments et de boissons, des pièces justificatives doivent nous être fournies pour la totalité des denrées alimentaires, pour nous permettre de vérifier que seule la moitié du montant est financée par Enabel.

Deux modes de financement sont possibles :

- paiement de la moitié du montant avant l'événement/activité, le solde étant versé sur présentation de l'ensemble des pièces justificatives (factures, tickets de caisse...);
- paiement du montant total à la fin de vos activités, sur présentation des pièces justificatives (factures, tickets de caisse...).

9. Visibilité de votre projet pendant la campagne

Les projets retenus bénéficieront d'une promotion supplémentaire et une plus grande visibilité pendant la Semaine du commerce équitable.

9.1. Promotion de votre projet

Votre projet sera inclus dans le calendrier à l'adresse www.semaineducommerceequitable.be.

Vous pourrez ajouter vous-même votre activité au calendrier. Vous serez informé de la marche à suivre ultérieurement.

9.2. Matériel promotionnel gratuit

Les projets sélectionnés pourront commander gratuitement du matériel de campagne (en fonction du stock disponible) :

- Panneaux promotionnels Fair Trade on Board, Fair Trade in action, Fair Trade dans ma commune, Fair Trade à volonté.
- Autocollants Fair Trade on Board, Fair Trade dans ma commune.
- Badges Fair Trade on my mind, Fair Trade Fan et Fair Trade in the pocket.
- Dépliants « Le commerce équitable en quelques mots ».
- Jetons de caddie Fair Trade on Board.

Vous serez contacté ultérieurement à ce sujet.